



Master Histoire, patrimoine et technologies numériques

Rapport Hcéres

► To cite this version:

Rapport d'évaluation d'un master. Master Histoire, patrimoine et technologies numériques. 2013, École nationale des Chartes. hceres-02040061

HAL Id: hceres-02040061

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040061>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Histoire, patrimoine et technologies
numériques

de l'Ecole Nationale des Chartes

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes

Masters – Vague D

Académie : Paris

Etablissement déposant : Ecole Nationale des Chartes

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Histoire, patrimoine et technologies numériques

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3MA140005875

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Ecole nationale des chartes (Paris 5e).

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Convention de double diplôme avec l'Institut d'Histoire et des Archives de l'université d'État des sciences humaines de Moscou (RGGU), et avec l'Ecole de bibliothéconomie et sciences de l'information (EBSI) de Montréal.

Présentation de la mention

La mention de master *Histoire, patrimoine et technologies numériques* est l'une des deux proposées par l'Ecole nationale des Chartes (l'autre étant *Histoire et Lettres*), à côté de la formation au diplôme d'archiviste paléographe (hors LMD). Elle forme des cadres du patrimoine et de l'archivistique ayant les compétences pour conduire des projets informatiques dans ce domaine. Deux précédentes spécialités habilitées, qui n'ont pas été ouvertes faute de candidats, disparaissent de l'offre de formation (*Librairie ancienne* et *Métiers de la conservation du patrimoine et des bibliothèques*). La principale modification de l'offre de formation consiste à scinder la spécialité antérieure *Technologies numériques appliquées à l'histoire* en deux spécialités distinctes. La spécialité *Etudes documentaires et humanités numériques* forme des spécialistes de l'histoire de l'art et des archivistes ayant des compétences en gestion de projets numériques (notamment en publication web). La spécialité *Records management et archivage numérique* forme plus spécifiquement aux normes et méthodes de l'archivage électronique. La mention comporte en outre une troisième spécialité indépendante *Concepteur audiovisuel : représentations plurimédias de l'histoire, de la société et de la science*, qui a été accréditée en 2010 par l'ENS Cachan et ne fait pas l'objet d'une analyse dans ce rapport.

La formation est conçue dans une optique de spécialisation progressive des étudiants. La première année de master comporte un tronc méthodologique commun et deux parcours dédiés, respectivement *Patrimoine écrit* (archivistique et diplomatique, histoire du livre et de l'édition, histoire des institutions) et *Histoire de l'art*. En deuxième année, les étudiants ayant suivi le parcours *Patrimoine écrit* pourront choisir l'une ou l'autre des deux



spécialités, ceux ayant suivi le parcours *histoire de l'art* peuvent poursuivre uniquement dans la spécialité *Etudes documentaires et humanités numériques*. Les deux spécialités offrent un parcours professionnel et un parcours recherche. Le premier se concrétise par un stage long obligatoire au dernier semestre qui doit aboutir à une réalisation technique présentée dans un mémoire. Dans le parcours recherche, les étudiants suivent un séminaire commun, réalisent un travail personnel d'étude et un mémoire.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

En appui sur les domaines d'excellence de l'établissement, ces deux spécialités prennent acte de la part croissante du numérique dans la valorisation des archives patrimoniales, ainsi que dans le traitement et la gestion des archives électroniques. Les contenus de formation sont totalement adaptés aux enjeux sous-jacents. La création de deux spécialités distinctes est pleinement justifiée par la nature des connaissances spécifiques nécessaires à l'exercice des métiers visés. Le choix a été fait de concentrer sur la deuxième année l'essentiel des formations aux techniques numériques, de manière à favoriser l'intégration directe, à ce niveau, d'étudiants issus d'autres filières ainsi que des professionnels de l'archivistique en reprise d'étude ou en formation continue. Une telle architecture suppose cependant que les étudiants - qui sont issus pour la plupart de filières en histoire, histoire de l'art ou lettres - soient à même de s'approprier sur un temps très court les techniques numériques enseignées, alors qu'ils auront été sélectionnés à l'issue du M1 sur des disciplines classiques.

S'il existe, en France et en région parisienne, d'autres formations de même niveau dans ce secteur, la mention de master a toute sa place dans le paysage universitaire. Elle participe à faire évoluer les formations au rythme des exigences actuelles des métiers qui constituent le cœur de spécialité de l'Ecole nationale des Chartes. Jusqu'ici, la création du PRES HeSaM (Pôle de Recherche et d'Enseignements Supérieur Hautes Etudes Sorbonne Arts et Métiers) ne semble pas avoir suscité de synergies concrètes avec les autres établissements associés, un travail qui reste à faire.

L'équipe entretient des relations avec les milieux socioprofessionnels grâce aux interventions de nombreux experts dans la formation. L'appui sur une association d'anciens étudiants et l'organisation de journées de rencontres professionnelles constituent une dynamique très favorable à l'insertion des futurs diplômés dans les institutions patrimoniales ou les sociétés de service auxquelles des projets sont sous-traités. Le taux de réussite des étudiants et leur insertion professionnelle sont très satisfaisants.

Sur le plan de la recherche, la formation est adossée à l'équipe d'accueil (EA) 3624 Histoire, mémoire et patrimoine de l'établissement, où la création d'un axe de recherche consacré au document numérique est en cours. Quelques étudiants (10 sur les 53 diplômés des cinq premières promotions) ont choisi de poursuivre en doctorat lors des cinq dernières années, dont quatre ont obtenu un contrat de recherche doctoral.

L'équipe pédagogique est constituée de neuf directeurs d'études EPHE-ENC-EFEO qui ont chacun une expertise spécifique et de quatre conservateurs (deux en bibliothèques, deux en musées). Elle est assistée d'un agent administratif à mi-temps et d'une assistante à temps plein. De nombreux cours sont assurés par des intervenants extérieurs, conservateurs de bibliothèques ou de musée (17 au total sont associés à l'équipe). Les enseignements en techniques de l'information et en technique informatique appliquée au document sont pris en charge par des professionnels. Le dossier ne mentionne aucune collaboration avec l'URFIST (Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique) de Paris, qui est rattachée à l'Ecole nationale des Chartes depuis sa création, alors qu'il y a là des compétences pertinentes en enseignement et en recherche quant aux technologies numériques appliquées au document.

Il n'existe pas de conseil de perfectionnement en tant que tel, mais un jury de mention qui regroupe les responsables de mention et de spécialités. Les étudiants sont néanmoins associés chaque année à l'évaluation des enseignements.

Les relations internationales se concrétisent par deux conventions de double diplôme : l'une de longue date (2002) avec l'Institut d'Histoire et des Archives de l'université d'Etat des sciences humaines de Moscou (RGGU) et les Archives de France ; l'autre, plus récente (2010), avec l'Ecole de bibliothéconomie et de sciences de l'information (EBSI) de l'université de Montréal. La dynamique des relations internationales semble donc bien relancée, conformément aux précédentes recommandations de l'AERES.



Le dossier présenté est, dans son ensemble, clairement argumenté, mais il présente quelques imprécisions : la répartition du volume horaire entre les différents éléments de cours n'est pas détaillée, ni les crédits ECTS associés. De même, les fiches RNCP annexées ne semblent pas avoir été mises à jour depuis la vague d'évaluation précédente (la spécialité *Livre et médias* y apparaît toujours alors qu'elle n'est plus proposée). On peut noter aussi que certains chiffres ne coïncident pas dans les différents tableaux d'indicateurs quant aux effectifs. Ces détails nuisent quelque peu à la qualité du dossier.

- Points forts :
 - Une offre de formation qui s'appuie sur une expertise reconnue dans le domaine du patrimoine culturel et écrit, et qui a su s'adapter aux évolutions des supports en mettant l'accent sur les technologies numériques.
 - Une équipe pédagogique très qualifiée qui regroupe des intervenants de haute qualité scientifique et des professionnels experts exerçant des responsabilités dans leurs secteurs.
 - De réelles opportunités d'insertion professionnelle pour les jeunes diplômés.
 - La mise en projet des étudiants durant la deuxième année et le travail en groupe qui accentue leur pré-professionnalisation.

- Points faibles :
 - Un taux de poursuite en doctorat encore limité et un adossement à la recherche qui reste à consolider, notamment par des liens avec la recherche en sciences de l'information et de la communication compte-tenu des spécificités de la formation.
 - Des imprécisions dans la maquette du diplôme quant aux effectifs, aux volumes horaires, aux coefficients et aux crédits ECTS associés aux différents enseignements.
 - Une politique de valorisation des réalisations des étudiants qui reste à mener alors que le domaine s'y prête.
 - Une formation aux technologies numériques qui n'apparaît qu'en deuxième année de master, ce qui limite les possibilités d'appropriation réelles et progressives de ces compétences pour les étudiants.

Recommandations pour l'établissement

Le projet de doter les étudiants d'une solide culture en histoire du patrimoine en première année de ce master est tout à fait pertinent, mais il conviendrait de commencer à les initier aux technologies informatiques appliquées au document sans attendre la deuxième année. À cette fin, le potentiel d'intervenants spécialisés dans l'étude du document numérique et en informatique documentaire pourrait être renforcé en s'appuyant sur des enseignants-chercheurs des structures associées (notamment l'URFIST). La mention étant orientée vers les technologies numériques, il serait judicieux de développer l'appui sur la recherche via des partenariats avec les autres laboratoires du PRES HESAM qui traitent ces problématiques. Enfin, la mise en place d'un conseil de perfectionnement doit se concrétiser et l'effort important engagé pour développer les relations internationales mériterait d'être poursuivi.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socioéconomique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : A



Evaluation par spécialité

Etudes documentaires et humanités numériques

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Voir mention

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Voir mention

- Présentation de la spécialité :

La spécialité permet aux étudiants d'acquérir une double compétence : une formation classique en histoire du patrimoine culturel et/ou archivistique (selon le parcours choisi en première année, histoire de l'art ou patrimoine écrit) et une initiation concrète aux technologies numériques appliquées au document : conduite de projets informatiques, conception de sites web, réalisation d'instruments de recherche électroniques (inventaires d'archives, catalogues de bibliothèques, bases de données muséales). Le volume d'enseignement est important, il est en partie mutualisé en première année avec la formation au diplôme d'archiviste paléographe de l'Ecole. L'insertion professionnelle est favorisée grâce à un stage de découverte en fin de première année de master et un stage long à la fin de la deuxième année. Les étudiants peuvent aussi s'orienter vers la recherche en suivant un séminaire au dernier semestre du master et en substituant au stage un travail personnel d'études de documents primaires et la rédaction d'un mémoire plus exigeant.

- Appréciation :

Le projet pédagogique est très pertinent et répond aux besoins de développement d'instruments de recherche reposant sur les technologies numériques. En première année, les enseignements scientifiques liés au document d'archive ont été renforcés dans le sens d'une plus grande professionnalisation. Les cours de la deuxième année sont regroupés sur trois jours hebdomadaires, de manière à faciliter l'accueil d'étudiants en formation continue. Les effectifs sont volontairement restreints, avec une sélection exigeante pour la deuxième année. Le taux d'insertion dans la vie professionnelle à l'issue du master est satisfaisant voire excellent (entre 66 % et 100 % selon les années), avec des dénominations variées pour les métiers occupés.

L'équipe pédagogique est constituée principalement de directeurs d'études de l'établissement en première année, les enseignements de la deuxième année étant majoritairement assurés par des professionnels spécialistes des technologies numériques appliquées au document. Point positif, ce vivier de spécialistes est régulièrement adapté aux évolutions du secteur. Le pilotage de la spécialité est assuré conjointement par un directeur d'étude et un conservateur en chef du patrimoine qui s'investit de manière importante à la fois dans la coordination des intervenants, l'organisation des stages et des mémoires et le suivi personnalisé, en s'appuyant sur une assistante pédagogique titulaire d'un master. Ces éléments de pilotage reposent davantage sur l'investissement personnel d'une des co-responsables que sur des procédures affinées, ce qui est compatible avec le faible effectif d'étudiants accueillis, mais peut être un point de fragilité.

L'initiation à la recherche pour les étudiants souhaitant poursuivre en doctorat est assurée à travers des enseignements méthodologiques et la participation à un séminaire au second semestre de la deuxième année. Les thématiques spécifiques au document numérique restent à développer dans l'équipe de recherche d'appui, la création d'un axe dédié est un signe positif en ce sens.



- Points forts :
 - Une formation qui s'appuie sur les fondamentaux de la connaissance historique du patrimoine culturel et des documents d'érudition, qui ont fait la réputation de l'établissement, tout en dotant les étudiants des compétences techniques adaptées aux supports d'aujourd'hui.
 - Une équipe pédagogique qui concilie excellence scientifique et appui sur les compétences de professionnels experts.
 - Des possibilités d'insertion professionnelle multiples et avérées pour les diplômés.
 - Un réel effort de développement des relations internationales.
- Points faibles :
 - Un adossement à la recherche en construction sur la question du document numérique.
 - L'absence de dispositifs de formation à distance et de procédures consolidées de validation des acquis de l'expérience.

Recommandations pour l'établissement

Les efforts pour permettre aux étudiants qui le souhaitent de s'inscrire en doctorat méritent d'être renforcés, en mobilisant des travaux de recherche sur la spécificité du numérique. La mise en place d'une procédure de validation des acquis de l'expérience doit être concrétisée.

L'analyse des possibilités de synergies avec d'autres structures de formation et de recherche en région, dans le domaine des projets numériques lié au document, devrait être menée.

L'effort réel qui a été mené pour développer les relations internationales serait à poursuivre et à élargir à d'autres pays européens (Pologne, Roumanie, Espagne, Italie et les pays germaniques ayant eu une grande influence dans le développement du livre).

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Records management et archivage numérique »

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Voir mention

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La nouvelle spécialité *Records management et archivage numérique* a pour objectif de former des cadres ayant des connaissances scientifiques approfondies dans le domaine de la préservation du patrimoine écrit numérique et les compétences requises pour gérer l'archivage pérenne de documents numériques dans les entreprises et les organisations. Elle répond à une forte demande du monde professionnel confronté aux besoins de qualification des documents électroniques, d'organisation de leurs modalités de circulation et de conservation, et de mise en place de politiques et de procédures consolidées pour leur gestion et leur pérennisation.

En première année de master, les étudiants doivent avoir suivi le parcours *Patrimoine écrit*. La deuxième année est consacrée à des enseignements spécialisés (diplomatie numérique, classification et gestion de versions de l'information, normes de l'archivage pérenne, formats numériques, conception et mise en œuvre d'un système d'archivage). Un travail est mené pour permettre aux étudiants de suivre la deuxième année en alternance et accueillir des étudiants en formation continue.

- Appréciation :

Les enjeux, tout à la fois juridiques, organisationnels et patrimoniaux, liés au « records management » et à l'archivage numérique sont suffisamment spécifiques pour justifier la création d'une spécialité à part entière. Pour répondre à ces enjeux, une professionnelle responsable de ces questions aux Archives nationales de France a été recrutée. Le projet a pour ambition de développer non seulement une formation initiale, mais aussi la formation continue et en alternance, en s'appuyant sur une procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE) qui devrait être mise en place par l'établissement avant l'ouverture de la spécialité.

La responsabilité de la spécialité est confiée à une spécialiste de la politique interministérielle et territoriale aux Archives de France, qui est déjà très investie dans la formation continue en lien avec l'association Aristote. L'équipe pédagogique de la deuxième année est formée essentiellement d'intervenants professionnels exerçant dans de grandes entreprises et sera épaulée par une assistante pédagogique à recruter.

S'agissant de la création d'une nouvelle spécialité, les relations internationales restent à concrétiser, l'équipe pouvant s'appuyer sur celles développées pour les autres cursus, notamment avec l'EBSI de Montréal.

Si le projet pédagogique paraît totalement justifié, il interroge néanmoins dans certaines de ses modalités. En effet, la spécialité propose non seulement un parcours professionnel, mais aussi un parcours recherche. Or, le dossier ne mentionne aucune initiative spécifique concernant la recherche, alors que les spécificités du secteur le justifieraient. Par ailleurs, la nature des documents concernés est bien plus large que le cœur des centres d'intérêts de l'équipe de recherche à laquelle est adossée la mention de master.

- Points forts :

- La spécialité répond à une forte demande des entreprises et des organisations qui sont confrontées à de nouveaux enjeux dans la gestion de leurs archives numériques et documents d'activité.
- La formation sera proposée à terme en différentes modalités : formation initiale formation par alternance et formation continue.
- La spécialité élargit les possibilités d'insertion professionnelle en entreprise et dans les organisations pour les étudiants issus de formations en archivistique et histoire.



- Le recrutement d'une experte du secteur pour diriger la formation apporte des conditions favorables à sa mise en œuvre.
- Points faibles :
 - L'adossement à la recherche ne semble pas avoir fait l'objet d'une réflexion spécifique, alors que la nature des enseignements le justifierait de par leur spécificité.
 - Les modalités de coordination entre le pilotage de l'équipe pédagogique et l'équipe de recherche d'appui restent à concrétiser ; les conditions d'encadrement doctoral des étudiants souhaitant s'orienter dans cette voie restent énigmatiques.
 - La mise en place d'un conseil de perfectionnement devrait être envisagée, même si les effectifs étudiants sont restreints.

Recommandations pour l'établissement

L'ouverture de cette spécialité a un fort potentiel et mérite d'être soutenue. Il est important de mettre en place une procédure de validation des acquis de l'expérience pour permettre à des professionnels d'acquérir les compétences spécifiques au secteur et de développer la valorisation de la formation continue.

Il conviendrait également de développer les synergies entre enseignement et recherche et de renforcer l'appui sur la recherche en favorisant les initiatives en interne, mais aussi les collaborations avec d'autres équipes, à l'intérieur ou hors du PRES HESAM.

Les relations internationales devraient faire l'objet d'une réflexion pour cette nouvelle spécialité, l'établissement pouvant s'appuyer sur celles qui ont été établies pour l'autre formation de la mention.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : SO (création)
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Observations de l'établissement



**RÉPONSE DE L'ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES
À L'ÉVALUATION DU MASTER
« HISTOIRE, PATRIMOINE ET TECHNOLOGES NUMÉRIQUES »**

L'appréciation très positive que porte l'AERES sur la mention de master « Histoire, patrimoine et technologies numériques », ainsi que sur les spécialités de M2 « Études documentaires et humanités numériques » et « Records management et archivage numérique », ne peut que satisfaire l'établissement, qui se plaît à saluer la qualité de l'expertise réalisée.

Les recommandations de l'AERES, auxquelles l'établissement souscrit sans réserve, aideront très utilement à améliorer encore cette formation d'excellence.

Ainsi, le rapport suggère-t-il la mise en place d'un conseil de perfectionnement. L'établissement le créera. Il associera, sous la présidence du directeur de l'école, les responsables de la mention et des spécialités du master, des enseignants-chercheurs du master et d'autres établissements oeuvrant dans le champ des humanités numériques, notamment au sein du PRES HESAM, des professionnels du secteur public et privé et des représentants des étudiants.

L'établissement est conscient de la nécessité de renforcer l'adossement du master à la recherche. A cette effet, il a mis en place à la rentrée universitaire 2012 un séminaire sur le document numérique, animée par Mme Françoise Banat-Berger, qui associe chercheurs en sciences humaines et sociales et professionnels spécialistes du numérique. On rappellera aussi que plusieurs diplômés du master ont poursuivi leur recherche en doctorat et que le Centre Jean Mabillon, équipe de recherche qui réunit les enseignants-chercheurs de l'École, a intégré les « humanités numériques » dans l'un de ses axes de recherche.

Ce renforcement se déploiera tant avec l'étranger qu'avec d'autres équipes françaises. L'objectif prioritaire en matière internationale est de favoriser des échanges réguliers d'étudiants et de chercheurs avec le King's College de Londres (department of Digital Humanities, au sein de la School of Arts & Humanities). Ce département constitue l'un des meilleurs centres de recherche européens du secteur et propose un doctorat en humanités numériques, qui est unique au monde. L'École nationale des chartes a accueilli comme professeur invité en 2012-2013 l'un de ses membres, M. Paul Spence, et espère pouvoir concrétiser les premières mobilités étudiantes dès l'année 2013-2014.

En France, l'établissement développera des liens plus étroits avec l'URFIST de Paris, alors que plusieurs projets du PRES HESAM touchant les humanités numériques associent, dans le cadre des LABEX Cap ou Hastec ou du projet de collegium « arts et patrimoine », les enseignants-chercheurs de l'École aux autres équipes de recherche compétentes à l'EHESS, à l'ENSAM, à Paris I ou au CNAM.

Le rapport pointe aussi la difficulté que présenterait une architecture pédagogique de la mention trop cloisonnée, avec une première année exclusivement consacrée à l'acquisition des connaissances sur les objets conservés dans les collections patrimoniales et une seconde année dédiée uniquement au numérique ; l'AERES suggère d'introduire une initiation aux technologies informatiques appliquées dès la première année. Fort de l'autoévaluation menée en interne avec les étudiants, l'établissement est conscient de cette situation : il a commencé à y répondre, en créant un premier

module d'initiation au numérique en M1 au cours de l'année 2012-2013. L'établissement poursuivra en ce sens, tout en veillant à conserver la forte cohérence de la deuxième année autour du numérique. Cette unité permet en effet à des étudiants en formation initiale ou à des personnes en reconversion professionnelle d'entrer directement en M2 et d'acquérir en une seule année la culture informatique indispensable à leur insertion professionnelle ultérieure.

Le directeur de l'École nationale des chartes

Jean-Michel LENIAUD

